

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
5 h. 1 ^{soir}	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
10 h. 47 ^m	5 h. 45 ^m	7 h. 40 ^m	9 h. 27 ^m	9 h. 55 ^m		4 h. 44 ^m matin.	11 h. 7 ^m	2 h. 30 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Traie de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

Cahors, le 11 Janvier.

SÉNAT

Séance du 9 janvier 1883.

PRÉSIDENT DE M. GAULTIER DE RUMILLY, DOYEN D'ÂGE.

La séance est ouverte à deux heures cinq minutes. Le Président déclare ouverte, aux termes de la loi constitutionnelle, la session ordinaire du Sénat pour l'année 1883.

Il invite les six plus jeunes membres présents à prendre place au bureau comme secrétaires provisoires.

Le Président prononce une courte allocution et fait ensuite l'éloge funèbre de MM. Gambetta et Chanzy.

DISCOURS DU PRÉSIDENT.

M. le Président. — Messieurs, les espérances conçues par la France, après les élections de 1881, n'ont pas été réalisées.

Dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, un deuil public vient de manifester la juste reconnaissance de la France pour les services rendus par Gambetta. Mais, quelque sensible que soit cette perte, il n'est pas d'homme indispensable.

Occupons-nous sans retard des besoins et des intérêts du pays qui attend. Nos budgets n'ont plus d'excédants de recettes. Il est temps de modérer le chiffre de nos dépenses ordinaires qui s'élèvent à plus de trois milliards.

Il importe que ces immenses budgets ne soient plus apportés au Sénat dans les derniers jours de l'année.

La France demande à ceux qui la représentent l'apaisement et la conciliation.

Deux glorieux défenseurs de la France pendant la dernière guerre de 1870 disparaissent l'un après l'autre.

Chanzy n'est plus, Chanzy, dont la vaillante épée menait aux combats les bataillons improvisés de nos jeunes et braves soldats.

La mémoire de Chanzy ne saurait s'effacer parmi nous. Lorsque les armées allemandes, quittant les environs de Metz, vinrent fondre sur l'armée de la

Loire, Chanzy montra ce qu'il fallait de volonté et d'énergie pour soutenir d'Orléans à Laval cette longue retraite qui sauva l'honneur de l'armée. (Vifs applaudissements).

Avant de développer les talents militaires que les Allemands ont justement estimés dans des récits officiels, Chanzy avait passé par tous les grades sur les champs de bataille : en Italie, en Syrie et en Algérie, il avait conquis par son mérite et sa valeur sur ces champs de bataille les sympathies de la France.

Le général Chanzy fut aussi loyal parlementaire qu'il avait été vaillant général.

Il resta fidèle au sentiment politique du centre gauche de l'Assemblée nationale.

La mort subite du général Chanzy, qui devait, en cas de mobilisation marcher à la tête des troupes françaises, est une perte immense pour la France et pour l'armée.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Le Sénat décide qu'il se réunira jeudi, pour procéder à l'élection de son bureau définitif.

La séance est levée à 2 h. 1/2.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENT DE M. GUICHARD, DOYEN D'ÂGE.

Séance du 9 janvier 1883.

La séance est ouverte à deux heures.

MM. Pélisse, Gerville-Réache, Cavaignac, de Lariboisière, Arène et Cornudet, prennent place au bureau comme secrétaires provisoires.

M. le président déclare ouverte la session ordinaire de 1883.

M. le président. — Je crois que cette session ne peut pas s'ouvrir sans rendre un dernier hommage au grand citoyen qui n'est plus. J'estime que sa perte a frappé d'un coup terrible la République. L'œuvre survivra parce qu'elle consacre le triomphe définitif de la volonté nationale. (Très bien ! à gauche).

L'orateur invite les membres de la Chambre à l'union, afin de donner au gouvernement la force nécessaire pour faire respecter la France au dedans et au dehors.

alourdis par la chaleur. Seul, au fond de la barque, couché à plat ventre, un homme veillait.

Ses prunelles fauves luisaient sous les paupières à demi-closées ; la barque, d'un mouvement insensible se rapprochait de la terre.

L'homme, se laissant couler dans le lac sans faire aucun bruit, disparut nageant entre deux eaux. Arrivé au bord du bosquet, il se glissa en rampant, le corps à demi submergé.

Avant que les pauvres petites pussent se douter du danger, il sauta sur elles, les étreignit à la gorge.

Ce ne fut pas long ; elles expirèrent sans pousser un cri.

L'assassin alors, relâcha son étreinte ; les deux petits corps retombèrent enlacés l'un à l'autre ; il déposa sur l'une d'elles le fatal bouquet de mancenillier et partit comme il était venu.

La jeune femme n'entendant plus le rire des enfants, traversa en courant la pelouse, pénétra dans le bosquet, vit les petits cadavres enlacés ! Poussant un cri déchirant, elle roula sans connaissance sur le tapis.

César l'avait suivi ; debout à l'entrée du bosquet, il contemplait d'un œil hagard l'horrible spectacle.

S'arrachant à son désespoir, il enleva dans ses bras la jeune femme évanouie et la porta sur son lit, lui prodiguant ses soins. Lorsqu'il l'eut fait revenir à elle, il la conjura de

se calmer au nom de l'amour qu'il lui portait. La pauvre enfant sanglotait ; cette nouvelle épreuve brisait tous les ressorts de son âme.

César s'assit près d'une table et écrivit à Roberts, lui apprenant le nouveau deuil qui les frappait. Sa lettre était sombre, découragée.

Roberts en la recevant éprouva une vive inquiétude ; craignant de voir le prince se prêter à quelque extrémité fâcheuse, il alla trouver les trois amis de César, leur raconta en quelques mots le douloureux événement qu'il venait d'apprendre, et leur demanda s'ils étaient prêts à abandonner Florence pour se consacrer aux deux malheureux jeunes gens.

Ces hommes dévoués firent le sacrifice de leur vie tranquille, sans hésitation, sans regrets, approuvant l'idée de Roberts.

Ce dernier télégraphia leur décision au prince, qui fut touché de l'affection profonde de ces nobles cœurs ; leur sympathie, dans un si cruel moment, le réconforta.

Le prince et Léonora reprirent lentement le chemin de leur patrie, accompagnant les corps de leurs petites filles.

On les déposa dans le caveau de famille, que la haine sauvage de Sforza se chargeait de peupler.

XIVX

L'état de santé de la jeune femme inquiétait son mari et ses amis : elle semblait sous

celle des questeurs.

Le résultat pour la nomination des huit secrétaires donne :

Votants.....	273
MM. Bastid.....	191
Armez.....	465
Riotteau.....	164

Ils sont élus.

Un second tour de scrutin aura lieu jeudi. La séance est levée à 6 heures 20 minutes. Jeudi séance publique.

Une crise ministérielle vient d'éclater en Espagne. On sait que M. Camacho, ministre des finances, avait proposé d'aliéner les propriétés et les forêts de l'Etat jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour équilibrer le budget et fournir aux intérêts de l'emprunt qui doit être émis dans le courant de l'année.

Le ministre des travaux publics et la plupart de ses collègues avaient repoussé ce projet.

A la suite de ce débat, le ministre des finances et le ministre des travaux publics offrirent leur démission à M. Sagasta. On espéra d'abord conjurer la crise en remplaçant M. Camacho par M. Pala y Ocueto ; mais on trouva sans doute de grandes difficultés à cette solution, car le conseil des ministres, après en avoir délibéré, résolut de donner sa démission collective. M. Sagasta a dû faire connaître cette résolution au roi.

On croit que cet homme d'Etat sera chargé de reconstituer le cabinet, et il est certain que la situation qu'il avait su prendre vis-à-vis du Parlement le désigne au choix du roi Alphonse.

le coup d'une terreur connue ; son organisation délicate pliait sous le poids des épreuves qui lui étaient imposées.

Roberts déclara au prince que la raison de sa femme ne résisterait pas à une pareille tension d'esprit ; il lui conseilla de s'établir à Lucques, le calme de cette belle nature, l'air salubre qu'on y respire remettraient les nerfs ébranlés de la jeune femme.

Le prince se rendit à ce sage avis ; ses amis, le voyant si malheureux, l'accompagnèrent.

Lucques est une ville charmante. Ses boulevards, plantés de beaux arbres, parmi lesquels dominent les trembles et les acacias, encerclent la ville.

Ce sont des promenades naturelles fréquentées par la population mouvant des bains.

La ville est comme enfoncée dans un berceau de verdure.

Un clocher carré émerge de cet amoncellement de maisons. De ses boulevards la vue est splendide ; partout des plaines verdoyantes, une végétation haute et drue.

Au nord, on aperçoit une chaîne de montagnes dont les reflets multiples viennent égayer le paysage.

L'habitation que le prince avait choisie à cause de son isolement, s'appuyait aux remparts de la ville ; elle ne pouvait viser au titre de castel ; mais son architecture, pleine de coquetterie, réjouissait le regard.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (12) du 11 Janvier 1883.

LES

COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

Ainsi la guêpe s'enfonce au cœur du fruit savoureux, prête à piquer de son dard meurtrier l'imprudent qui tend ses lèvres avides.

Ainsi l'épervier guette le nid de la colombe, mesurant de son œil fauve la place où il pourra frapper.

On était au mois de juin ; la chaleur, accablante depuis le matin, invitait au sommeil. Béatrice un peu souffrante, restait couchée dans un large fauteuil qu'on avait roulé sur la terrasse.

Sous un bosquet de jasmin, les deux fillettes s'amusaient. Le bosquet touchait au lac elles se roulaient sur le tapis qui les préservait du gravier. Souriantes elles s'embrassaient à pleines lèvres.

Le prince et Léonora se reposaient sur la terrasse, veillant de loin les enfants, tranquilles sur leur compte ; nul chemin ne conduisant au bosquet qui les abritait.

Sur le lac, une barque passait à distance ceux qui la montaient semblaient dormi-

Informations

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Grévy. M. Duclerc n'y assistait pas.

M. le général Billot a rendu compte des obsèques faites au général Chanzy. Ces obsèques ont eu lieu avec tout l'éclat que comportaient les services du commandant en chef du sixième corps d'armée.

Les ministres ont ensuite passé en revue les différents projets qui vont venir à l'ordre du jour de la Chambre des députés.

Ils ont décidé qu'ils n'indiqueraient pas leurs préférences relativement à l'ordre qui pourrait être adopté.

Une foule encore plus considérable que la veille s'est rendue hier au Père-Lachaise, se renouvelant sans cesse devant le caveau de la ville où repose le corps de M. Gambetta, sous un amoncellement de couronnes et de fleurs.

Dès quatre heures du soir, les gardiens ont dû fermer les portes pour éviter les accidents qui auraient pu se produire si la foule avait été surprise par la nuit dans les allées étroites du cimetière. (On estime à 300,000 le nombre des visiteurs.)

On lit dans le *Petit Provençal* de Lyon :

Rien n'a été décidé relativement au passage à Marseille des restes mortels de Gambetta. Nous savons seulement que des demandes ont été faites pour que le train qui transportera à Nice le corps, s'arrête à Dijon, Lyon et Avignon. La compagnie P.-L.-M. a été en outre priée, par la famille, de préparer à la gare de Nice une salle qui sera transformée en chambre ardente.

Les amis et les partisans de M. Gambetta ont empêché le départ du cercueil pour Nice, espérant obtenir de M. Gambetta qu'il renonce à réclamer le corps de son fils pour le tombeau de famille de Nice.

La *République française*, après avoir rendu compte, hier matin, de l'affluence des curieux au cimetière du Père-Lachaise pendant toute la journée du dimanche, ajoutait :

« Il nous semble impossible qu'après ces témoignages renaissants de la douleur publique, le dernier asile du grand mort soit enlevé à Paris, c'est-à-dire à la piété de toutes les régions de la France. »

La vérité nous oblige à dire, dit *Le Petit Journal*, que l'argument tiré du pieux pèlerinage de la foule au caveau provisoire est rendu très fort par la continuité des visites.

Lundi, pendant toute la journée, le défilé n'a pas cessé ; un grand nombre de personnes ont ajouté des couronnes à la masse déjà déposée ; quelques-unes de ces couronnes sont des retardataires qui, pour un motif ou pour un autre, n'ont pu être portées au convoi.

Un des rédacteurs du *Petit Journal* parti pour Nice, télégraphie au journal :

« Nice, 8 janvier, 5 h. 55 soir. »

« Vous pouvez démentir de la façon la plus absolue que les obsèques doivent être religieuses ici. M. Gambetta père a déclaré que l'enterrement serait civil comme le fut celui de sa femme. Les francs-maçons y assisteront. »

« Il est également faux que l'état grave de M. Léon Gambetta ait été caché à cause de la maladie de son père. »

« M. Gambetta père est très-vert malgré ses soixante-quatorze ans ; ce n'est que depuis la mort du grand tribun qu'il est légèrement affaibli par le chagrin et aussi par la colère douloureuse que lui a causée cette façon de cacher la gravité de la situation. »

« Déjà pour sa femme on l'avait faussement rassuré. »

« Rien n'est décidé quant au jour des obsèques ; mais M. Gambetta père ne cédera pas, on l'affirme du moins d'une manière absolue. »

« On assure qu'il se dit dépositaire de la volonté expresse de son fils, qui lui déclara naguère vouloir être enterré à Nice. »

« On prépare déjà les tentures de la gare. »

L'agence Havas, dans une dépêche postérieure, confirme et accentue en ces termes cette nouvelle :

Nice, 8 janvier.

M. Léon Renault est arrivé ce matin à Nice. Il a vu M. Gambetta père, qui demeure inébran-

lable dans sa résolution de voir amener à Nice les dépouilles de son fils.

M. Grévy a eu un long entretien avec M. de Freycinet, sur les conséquences politiques de la mort de M. Gambetta. (*National*).

— On annonce la prochaine inscription de M. Jules Ferry à l'union républicaine dont il chercherait à prendre la direction. (*France*).

— Nous pouvons affirmer que depuis quelques jours M. Jules Simon se rend fréquemment à l'Elysée et que ses visites ont un intérêt politique de premier ordre.

L'Indépendance belge annonce que M. Léon Say, ancien ministre des finances, est depuis samedi à Bruxelles où il est allé passer quelques jours chez son neveu, M. le comte de Montebello, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France.

Le *Gaulois* dément le prochain changement du prince Orloff.

Le *Clairon* parle, pour succéder au cardinal Donnet, des évêques d'Autun et de Limoges. M. Fallières, vicaire général d'Amiens, ou l'abbé Bernard seraient nommés évêques.

L'accident de M. Gambetta

Voici, sur l'accident du revolver, la version publiée dans la *Revue politique et littéraire*, par un familier de M. Gambetta :

C'est le lundi 27 novembre, à onze heures moins un quart du matin, dans sa maison des Jardies, à Ville-d'Avray, que Gambetta s'est blessé à la main droite d'un coup de revolver. Voici dans quelles circonstances :

Il avait passé toute la matinée avec l'un de ses amis de la Défense nationale, le général d'artillerie Thoumas, qui était venu de Versailles à Ville-d'Avray pour causer avec lui. Vers dix heures et demie, comme le général Thoumas se levait pour prendre congé, Gambetta le pria de rester à déjeuner.

Le général, qui était attendu à Versailles, ne put accepter et partit. Gambetta monta au premier étage, dans sa chambre à coucher. Un revolver à bascule, construit sur un nouveau modèle (il s'ouvre de bas en haut), était sur une table. Gambetta, qui venait de recevoir cette arme, désira en faire immédiatement l'expérience dans l'allée de tir de son jardin. Il aimait beaucoup les armes à feu, les maniait souvent avec imprudence, et, du reste, à la campagne, dans un quartier relativement peu fréquenté, au fond d'un jardin mal enclos, c'était une précaution presque indispensable que d'avoir chez soi des armes toutes prêtes. Le revolver en question se charge tout naturellement de la main droite pendant que la gauche le soutient. Gambetta le charge ; mais l'une des cartouches entre dans le logement d'une manière incomplète.

La résistance du canon, quand Gambetta veut le rabattre sur le tonnerre, s'en trouve accrue. Il exerce alors une pression violente avec la main droite appuyée sur la tranche de la bouche, pendant que la gauche continue à soutenir la poignée ; le coup part en crachant entre le tonnerre et le canon, et la balle entre vers le milieu de la paume de la main droite, au-dessous de la partie charnue où commence le ponce. La balle pénètre immédiatement sous la peau parallèlement au tissu superficiel et suit un peu obliquement le trajet des gaines musculaires ; elle ressort à cinq centimètres environ du poignet, à la partie interne du bras.

L'amie dévouée, qui allait devenir la victime de la curiosité la plus cruelle, accourut au bruit avec les domestiques et donna les premiers soins au blessé. Quelques minutes après, un premier pansement fut fait par le docteur Gille, de ville-d'Avray. Le docteur Lannelongue arriva vers deux heures ; il vérifia et compléta le pansement de son confrère. Toute blessure à la main est une blessure sérieuse, même lorsque la balle n'a fait, comme c'était le cas, que traverser les chairs sans léser aucune artère. Ce qui rendait plus grave l'accident du 27 novembre, c'était d'abord l'état général de santé de Gambetta, qui depuis

longtemps déjà inspirait à ses amis de secrètes inquiétudes ; c'était ensuite la disposition des lieux où le blessé allait être confiné.

Obsèques du général Chanzy.

Châlons-sur-Marne, 8 janvier.

Le Cortège funèbre a quitté l'hôtel du général Chanzy à 1 heure. Il était ainsi formé : Un piquet de gendarmes, les généraux Berge et Davenet, précédant un escadron de cuirassiers, la musique de l'Ecole d'artillerie, le général Pourrat, commandant l'artillerie du 6^e Corps, le 8^e régiment d'artillerie, le clergé, le grand séminaire, tous les curés et les chanoines.

Puis venait le cercueil, orné de drapeaux, porté par 10 sous-officiers et recouvert de nombreuses couronnes.

Derrière le cercueil, était mené le cheval de bataille du général Chanzy ; puis suivaient ses deux fils, la famille, le général Pitié, représentant le président de la République, M. Billot, ministre de la guerre, M. Fallières, ministre de l'intérieur, les ambassadeurs, et huit officiers russes, le maréchal de Mac-Mahon, les 18 commandants de corps d'armée, 16 généraux de division, 22 généraux de brigade, plusieurs préfets et les corps constitués.

Le doc d'Aumale, les sénateurs, les députés, le préfet, les sous-préfets et les conseillers de préfecture de la Marne, les membres de la municipalité et de la magistrature de Châlons et M. Deligny, conseiller municipal de Paris, ami de la famille Chanzy.

La délégation de l'Ecole de Saint-Cyr portait une grande couronne de roses.

Venaient ensuite des officiers de toutes armes, au nombre de 2,000 environ, toutes les sociétés de gymnastique de la région, l'Ecole des arts et métiers et l'Ecole normale.

Le 106^e de ligne, dont la musique jouait pendant le défilé, était massée sur la place du marché.

Le défilé a duré une heure.

Le cortège est arrivé à la cathédrale, à 2 heures. Dans l'intérieur, le 25^e régiment d'artillerie rendait les honneurs funèbres.

La messe a été dite par le curé de la cathédrale.

Mgr Sourrieu a prononcé une allocution et donné l'absoute.

Le cercueil a été porté ensuite sur la place Saint-Etienne.

MM. Guillot, Pelletan, Philippoteaux, et les généraux Lallemand et Villemot ont successivement pris la parole.

M. Billot, ministre de la guerre a ensuite prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Je viens au nom du gouvernement de la République, au nom de l'armée, dire un dernier adieu au général Chanzy. Sa mort foudroyante a frappé de stupeur le pays tout entier, l'armée française est en deuil.

« Le pays a perdu un grand citoyen et un homme de bien, l'armée, un de ses plus illustres généraux.

« Il fut au milieu de nos désastres, le héros de la Défense nationale et le nom de Chanzy consola la France dans ses jours de malheur.

« Il était pour l'armée notre plus chère espérance.

« Adieu ! Chanzy ! Du sein de Dieu où elle repose, ta grande âme rayonnera sur la France, et nous, tes amis, tes compagnons d'armes, guidés par tes exemples et fortifiés par le souvenir de tes vertus, nous continuerons sans défaillance à travailler pour le devoir et pour la patrie.

« Adieu ! Chanzy ! mon vieil ami de trente ans, adieu ! »

A quatre heures, la cérémonie était terminée.

Le corps est parti dans la soirée pour les Ardennes.

Revue des Journaux

La République française :

La République française reproche à l'Angleterre « non de garder la place qu'elle a conquise aux bords du Nil, mais de s'emparer de la nôtre. »

Nous ne ferons pas en Egypte, dit-elle, de la politique de rancune et de dépit, mais ayant recouvré notre liberté, nous l'emploierons sans passion et sans colère, avec méthode et persévérance, à protéger des intérêts auxquels nous ne saurions renoncer sans trahir les devoirs qui s'imposent à tous parmi nous.

La Paix :

La Paix espère que les travaux sérieux vont commencer en même temps que la session.

La majorité républicaine dans les deux Chambres, dit-elle, n'a qu'à se remettre au plus vite à l'œuvre, avec plus d'ardeur que jamais, car rien ne doit ébranler sa confiance dans l'avenir de la République et dans l'avenir de la France, qui sont identifiés pour toujours.

Le Soleil :

Le Soleil reproche au gouvernement de ne prendre aucune initiative pour la fixation de l'ordre du jour au Palais-Bourbon et de faire de la direction des affaires publiques une subordination quotidienne aux volontés mobiles et capricieuses de la gauche.

Il croit que c'est ce qui a toujours empêché la constitution d'une majorité de gouvernement.

Le Journal des Débats :

Le journal des Débats s'occupe du programme de Belleville, pour constater que les événements avaient fait de M. Gambetta un politique prudent et avisé, l'un des fondateurs et des garants de la République. Il n'est pas de plus bel éloge, ajoute-t-il ; et, si les électeurs de Belleville ne se reconnaissent plus dans leur mandataire, la France, elle, se reconnaissait dans l'un de ses meilleurs enfants.

Le XIX^e Siècle :

Le XIX^e Siècle dit que le rôle de l'Union républicaine doit être regardé comme fini, non seulement parce que le chef n'est plus là, mais parce que les membres de l'Union républicaine n'auraient plus d'excuse.

Le Rappel :

Le Rappel s'inscrit contre le projet d'adresse destinée à enlever les inquiétudes que le pays pourrait concevoir après la mort de M. Gambetta et que se propose de lui adresser le Sénat.

Il espère que les bureaux de gauche du Sénat seront désavoués par leurs groupes et que le Sénat hésitera avant de jouer publiquement et sans motif le rôle d'alarmiste.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

On sait que les électeurs du canton de Luzech sont convoqués pour le 21 janvier, à l'effet de nommer un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Bergon.

M. Pagès Duport avait adressé une lettre à ce sujet à M. le Ministre de l'Intérieur. Cette lettre, datée du 28 décembre, a été suivie du décret de convocation, daté du 2 janvier.

Notre impartialité nous fait un devoir de la reproduire :

Paris, le 28 décembre 1882.

Monsieur le Ministre,

En ma qualité d'électeur du Lot, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait suivant :

Le 6 août 1882, le conseiller d'arrondissement du canton de Luzech a été nommé conseiller général. Aux termes des articles 11 et 26 de la loi du 22 juin 1833, les électeurs devaient être convoqués dans le délai de deux mois, pour procéder au choix d'un nouveau conseiller d'arrondissement. Cinq mois à peu près se sont écoulés, et le décret de convocation n'a pas encore paru.

Une élection sénatoriale pour le remplacement de M. Roques, doit avoir lieu le 4 février prochain. Or, les conseillers d'arrondissement sont électeurs de droit. Le bruit est accrédité, à ce sujet, qu'un certain parti a fait ajourner le remplacement de l'ancien conseiller par crainte du succès d'un conservateur qui ne voterait pas, le 4 février prochain, pour le candidat sénatorial M. Teilhard.

J'ignore si ce calcul est vrai. J'ignore même si un conservateur se présentera dans le canton de Luzech. Mais je considère comme un devoir de signaler cette violation flagrante de la loi.

Je suis persuadé que ce fait si grave n'a pas été porté à votre connaissance au milieu de vos nombreuses occupations ; mais

il importe de savoir quels sont les hommes qui osent prendre sur eux de placer le département du Lot en dehors du droit commun.

Déjà, depuis deux ans environ, un autre canton, appartenant à celui de Luzech, a pour titulaire du Conseil d'arrondissement son juge de paix, qui a été investi de cette dernière fonction alors qu'il était conseiller d'arrondissement. La loi du 10 août 1871, interdit la nomination des juges de paix au Conseil général dans le ressort où ils exercent. Elle est muette pour ce qui regarde le Conseil d'arrondissement; mais il est certainement d'usage, en s'inspirant de la pensée du législateur, d'étendre au Conseil d'arrondissement une incompatibilité logique et essentiellement morale qui n'a été précisée que pour le Conseil général.

Ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, qu'il y aurait lieu de provoquer une démission d'autant plus urgente que l'élection pour le Sénat est plus rapprochée?

Pour ce deuxième fait, comme pour le premier, je fais appel à votre justice.

A. PAGES DUPORT,
Ancien député du Lot.

CLASSE DE 1882

L'itinéraire pour les opérations relatives à l'examen des tableaux de recensement et au tirage au sort des jeunes gens de la classe 1882, dans le département, demeure fixé comme suit :

Arrondissement de Cahors.

Le mercredi, 24 janvier 1883, à onze heures du matin, le canton de St-Géry, à la mairie de St-Géry;

Le jeudi, 25, à onze heures du matin, le canton de Limogne, à la mairie de Limogne;

Le vendredi, 26, à onze heures du matin, le canton de Castelnaud, à la mairie de Castelnaud;

Le samedi, 27, à onze heures du matin, le canton de Lalbenque, à la mairie de Lalbenque;

Le lundi, 29, à onze heures du matin, le canton de Montcuq, à la mairie de Montcuq;

Le mardi, 30, à dix heures du matin, le canton de Cahors (Nord), à la mairie de Cahors;

Le mercredi, 31, à neuf heures du matin, le canton de Luzech, à la mairie de Luzech;

Le jeudi, 1^{er} février, à dix heures du matin, le canton de Puy-l'Evêque, à la mairie de Puy-l'Evêque;

Le vendredi, 2, à midi précis, le canton de Cazals, à la mairie de Cazals;

Le samedi, 3, à onze heures du matin, le canton de Catus, à la mairie de Catus;

Le jeudi, 8, à midi précis, le canton de Lauzès, à la mairie de Lauzès;

Le vendredi, 9, à dix heures du matin, le canton de Cahors (Sud), à la mairie de Cahors;

Arrondissement de Figeac.

Le mercredi, 24 janvier 1883, à deux heures précises du soir, le canton de Livernon, à la mairie de Livernon;

Le jeudi, 25, à midi précis, le canton de Lacapelle-Marival, au prétoire de Lacapelle-Marival;

Le vendredi, 26, à une heure précise du soir, le canton de Bretenoux, à la mairie de Bretenoux;

Le samedi, 27, à onze heures très-précises du matin, le canton de St-Céré, à la mairie de St-Céré;

Le lundi, 29, à une heure précise du soir, le canton de Cajarc, à la mairie de Cajarc;

Le mardi, 30 janvier 1883, à une heure précise du soir, le canton de Latronquière, à la mairie de Latronquière;

Le mercredi, 31, à deux heures du soir, le canton de Figeac (Est), à la mairie de Figeac;

Le jeudi, 1^{er} février, à deux heures du soir, le canton de Figeac (Ouest), à la mairie de Figeac.

Arrondissement de Gourdon.

Le mercredi, 24 janvier 1883, à une heure du soir, le canton de Salviac, à la mairie de Salviac;

Le jeudi, 25, à une heure du soir, le canton de St-Germain, à la mairie de St-Germain;

Le vendredi, 26, à une heure du soir, le canton de Payrac, à la mairie de Payrac;

Le samedi, 27, à une heure du soir, le canton de Gourdon, à la mairie de Gourdon;

Le lundi, 29, à une heure du soir, le canton de Souillac, à la mairie de Souillac;

Le mardi, 30, à une heure du soir, le canton de Martel, à la mairie de Martel;

Le mercredi, 31, à une heure du soir, le canton de Vayrac, à la mairie de Vayrac;

Le jeudi, 1^{er} février, à une heure du soir, le canton de Gramat, à la mairie de Gramat;

Le vendredi, 2, à une heure du soir, le canton de Labastide-Murat, à la mairie de Labastide-Murat.

M. Bau, professeur de septième au Lycée de Cahors, est nommé officier d'Académie.

M. Salesses, vérificateur de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Mende, est nommé en la même qualité à Cahors.

Département du Lot

COMMUNE DE GRÉZELS

Expropriation, pour cause d'utilité publique, d'une parcelle de terrain pour emplacement d'une école de garçons.

République Française

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

La première chambre civile du tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot, a rendu et prononcé le jugement suivant :

Du treize novembre mil huit cent quatre-vingt-deux

En audience publique tenue au palais de justice de Cahors, par Messieurs :

Lurguie, Président,

Dupuy, chevalier de la légion d'honneur, juge de la chambre; Arnault, juge de la deuxième chambre, pris en remplacement de Monsieur Galup, accessoire aux assises.

Laborde, Procureur de la République, et Mialet commis greffier.

En la cause de Monsieur le Préfet du département du Lot, domicilié à Cahors, demandeur, d'une part;

Et de Souillac (Jean Alithe), (les héritiers à Grézels, d'autre part.

Monsieur Laborde, Procureur de la République, a dit qu'il était porteur d'une lettre de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du huit novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, par laquelle ce magistrat l'invite à provoquer le Préfet du tribunal l'expropriation pour cause d'utilité publique, d'un immeuble en nature de terre de la contenance de dix ares vingt-huit centiares, située sur la commune de Grézels et nécessaire à l'établissement d'une maison d'école de garçons dans ladite commune, que les propriétaires susnommés refusent de céder à l'administration.

En conséquence, vu les pièces à l'appui de ladite lettre,

Vu les articles 1 et 2 et l'article 14 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un,

Il requiert que l'immeuble que les dénommés refusent de céder à l'administration pour les causes ci-dessus, soit exproprié, qu'il soit désigné un juge chargé de remplir les fonctions attribuées au magistrat directeur du jury qui sera ultérieurement désigné.

Le tribunal, faisant droit aux réquisitions de Monsieur le Procureur de la République.

Attendu qu'il résulte d'un arrêté de Monsieur le Préfet du département du Lot, en date du huit novembre mil huit cent quatre-vingt-deux, que le terrain que les dénommés refusent de céder à l'administration pour les causes ci-dessus est déclaré cessible pour cause d'utilité publique.

Attendu qu'il résulte de l'examen du dossier, qui a été mis sous les yeux du tribunal, que toutes les formalités prescrites par le titre 2 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un, pour arriver à ladite expropriation ont été régulièrement observées,

Par ces motifs, le tribunal, oui, dans l'intérêt de Monsieur le Préfet du département du Lot, Monsieur La Borde, Procureur de la République, en ses conclusions verbales, motivées et conformes,

Prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique, de la contenance de dix ares vingt-huit centiares de terrain située dans la commune de Grézels, appartenant aux héritiers de Jean-Alithe Souillac, laquelle contenance est nécessaire pour la construction d'une maison d'école de garçons dans ladite commune. Désigne Monsieur Arnault, juge pour surveiller et présider les opérations du jury d'expropriation qui sera ultérieurement désigné et Monsieur Dupuy, juge, pour le remplacer au besoin.

Signé à la minute :

Lurguie, président,

et Mialet, commis-greffier.

Enregistré gratis à Cahors, le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-deux, folio 70, case 4.

Signé : Dalat, receveur,

En conséquence, le président de la République mande à tous les huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux Procureurs généraux et Procureurs près les tribunaux de première instance d'y tenir la main; à tous les commandants et officiers de la force publique et d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par le président et le greffier.

Expédié à Cahors, le treize décembre par nous greffier soussigné.

Signé : Roques.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire Général,

Signé : Jules Caviolle.

Etude de M^e SABOURIN, avoué à Cahors, rue du Lycée, n^o 5.

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux et le trente novembre, à la requête du sieur Géraud Moly, marchand de fer, demeurant et domicilié à Castelnaud-Montratrier, pour lequel élection de domicile est faite en l'étude de M^e Sabourin, avoué à Cahors.

Nous Antoine Cros, huissier près le tribunal civil de Cahors, résidant à Castelnaud-Montratrier, soussigné.

Certifions avoir signifié et laissé copie :
1^o Au sieur Deffonds, boulanger, demeurant et domicilié à Castelnaud-Montratrier, au nom et comme tuteur ad hoc de la mineure Giles, issue du mariage du sieur Jean Giles père et de la dame Lalaurie, son épouse, décédée;
2^o Au sieur François Delpech, demeurant et domicilié à Castelnaud-Montratrier, au nom et comme subrogé tuteur de ladite mineure Giles;

3^o A Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Cahors, en son parquet sis en ladite ville, au Palais de Justice, en parlant à Monsieur le Procureur qui a visé le présent original.

D'un acte fait au greffe du tribunal civil de première instance de Cahors, constatant le dépôt fait audit greffe le sept octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, d'une copie collationnée par M^e Sabourin avoué, et enregistrée et l'insertion faite au même instant dans le tableau à ce destiné, placé dans l'auditoire dudit tribunal, de l'extrait dressé en conformité de l'article 2194 du code civil, d'un jugement de la chambre des criées portant adjudication à M^e Sabourin, qui en a passé command au profit du requérant, de divers immeubles situés à Castelnaud-Montratrier.

Afin qu'ils ne l'ignorent.

Au surplus, certifions avoir dit et déclaré aux susnommés, que la présente notification leur est faite pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale au profit de la mineure Giles qu'ils aviseront, et ce dans le délai de deux mois, et que faute par eux de ce faire dans ledit délai, les immeubles dont s'agit demeureront libres de toutes hypothèques de cette nature entre les mains du requérant.

Avec déclaration aux susnommés que le requérant ne connaissant d'autres personnes que ledit Deffonds et Delpech, du chef desquels il pourrait être pris sur les immeubles adjugés au requérant, inscription pour cause d'hypothèque légale, ledit requérant pour suppléer à l'égard de ces personnes à la signification qui devrait leur être faite, il fera publier le présent original dans un des journaux s'imprimant à Cahors, en conformité de l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant.

Sous toutes réserves. Dont acte.

Fait, baillé et laissé copie du présent et dudit acte, à chacun des susnommés une dans leurs domiciles respectifs, en parlant, savoir :

pour Deffonds et Delpech, à eux-mêmes; pour Monsieur le Procureur de la République, en parlant comme dessus. Coût trente-trois francs 60 centimes; employé pour les copies, trois feuilles papier spécial montant trois francs soixante centimes. Signé : Cros.

Visé par nous, Procureur de la République de Cahors et reçu copie au Parquet à Cahors, le 30 novembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

Pour le Procureur de la République,

L. BEAUGRAND, substitut.

Enregistré à Castelnaud le cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-deux fol. 79 v^o C^o 6. Reçu trois francs pour droit simple, cinq francs pour amende, deux francs pour décimes.

A. MIREMENDE.

Etude de M^e PUJOL, Notaire à Prayssac (Lot)

Prayssac, le 9 janvier 1883.

Soirant acte retenu par M^e Pujol, notaire à Prayssac, le 9 janvier 1883. M. Lamoure, mercier à Prayssac, a cédé son fonds de commerce à M. Baudet, perruquier, demeurant au même lieu.

Dernières Nouvelles

Manifestations en Italie.

Rome, 9 janvier.

Hier, la Société des Droits de l'Homme a tenté d'inaugurer un nouveau buste d'Oberdank.

La force publique est intervenue, a dissous la réunion et arrêté les présidents et plusieurs autres assistants. Le buste, les affiches ont été saisis.

Les individus arrêtés, au nombre de 25, sont en prison.

La ville est, d'ailleurs, parfaitement calme.

Le nouveau cabinet Espagnol est ainsi composée :

MM. Sagasta, Président.

Armijo, Affaires étrangères.

Pallon, Intérieur.

Giron, Justice.

Martinez-Campos, Guerre.

Gamayo, Justice.

Delayo-Cuesto, Finances.

Arias, Marine.

Arce, Colonies.

Bourse de Paris.

Cours du 11 Janvier

Rente 3 p. %..... 79.60

— 3 p. % amortissable. 80.65

— 4 1/2 p. %..... 109.25

— 5 p. %..... 115.20

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 8 janvier 1883.

Le cours de 115 paraît définitivement conquis; hier le 5 0/0 s'est avancé jusqu'à 115 30, nous le laissons à 115 05, le 3 0/0 est à 79 70, l'Amortissable à 80 65.

La Banque de France est demandée à 5,340, les autres institutions de Crédit sont lourdes, le Foncier à 1,307, la Banque de Paris à 1,022, le Lyonnais à 565.

Les chemins sont sans affaires, le Lyon à 1,560, le Midi à 1,140, le Nord à 1,855, l'Orléans à 1,245.

La tendance est défavorable sur le Suez à 2,260, sur le 5 0/0 Italien à 87 17, sur l'Unifiée Egyptienne à 358, sur le 5 0/0 Turc à 11 80, sur la Banque Ottomane à 731.

Le conseil d'administration de la Société anonyme du Petit Journal a décidé la distribution d'un quatrième acompte de 10 fr. par action sur le dividende de l'exercice de 1882. Cet acompte sera payé, à partir du 1^{er} février, 61, rue Lafayette.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société du Casino de la plage de Saint-Jean-de-Luz, tenue le 5 janvier, a voté la dissolution et la mise en liquidation de la Société. M. Barbot de la Trésaurière a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Les porteurs d'obligations (1^{er} série) de la Société du Gaz de l'Ouest, en liquidation, sont admis à toucher dès à présent un dividende de 14 fr. 05 par obligation, première épartition.

Le Conseil d'administration de la Compagnie Générale des Voitures pour le service des chemins de fer appelle le deuxième et dernier versement de 250 francs par action exigible le 20 janvier courant, terme de rigueur.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. Philibert

Spectacle du jeudi 11 janvier 1883.

LA MASCOTTE

Opéra-bouffe en 3 actes

On commencera par

LES SUITES D'UN PREMIER LIT

Vaudeville en 1 acte

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES & ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute douleur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N^o 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEY-CLET, Instituteur à Eyaucas (Haute-Vienne).

N^o 63,476 : M. le curé Comnaret, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES. — TOILES.

MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

P. BOI

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Elus, 7. — CAHORS.

Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats directement avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

Grand choix

de Toiles pur chanvre, Toiles blanches et crémeuses. — Linge de table. — Mouchoirs de poche. — Coutils. — Etoffes pour meubles. — Couvertures. — Duvet pour Edredons. — Trousseaux et Layettes, etc., etc.

Grand choix

de Nouveautés pour Robes, tentes nouvelles. — Velours, Soiries. — Articles pour Deuil. — Châles, Flanelles. — Beau choix de Draperies pour Costume de dames, hommes et enfants. — Draps et Mérinos pour soutanes. — Corbeilles de mariage, etc., etc.

VIGNES AMÉRICAINES

Provenance franc de pied Américain.

MASSOU

Viticulteur, à PENNE (Lot-et-Garonne)

PRIX COURANT POUR 1882-83 :

PORTE-GREFFES :		PRODUCTEURS DIRECTS :	
Boutures.	Racinés.	Boutures.	Racinés.
Riparia, le cent, 5 f. »	13 f. »	Jacquez, le cent, 6 f. »	25 f. »
Solonis, — 5 »	13 »	Herbemont, — 5 »	22 »
Viala, — 4 »	10 »	Cunningham, — 4 »	12 »
York-Madeira, — 6 »	20 »	Elvira, — 6 »	25 »
Clinton, — »	50 c. 2 »	Othello, — 40 »	100 »
Taylor, — »	50 c. 2 »	Noah, — 25 »	60 »

GREFFES (sur garantie), livrables du 15 Mars au 15 Mai prochain. — On livre, l'année après, autant de Racines et Greffes d'une année, qu'il y a eu de marquants. — Chaque Propriétaire doit envoyer ses boutures françaises.

GREFFES sur Boutures. Racinés. Viala, le cent, 22 f. » 35 f. »
Solonis, — 22 » 30 » Herbemont, — 25 f. »

Par quantité de dix mille, le cent, 20 fr. — Sans garantie de reprise, 5 fr. par cent meilleur marché.

RIPARIA, Boutures (Provenance Américaine) : Pour être sûr qu'il n'y a pas dégénérescence provenant de greffage sur vignes françaises, pris au DOCK, à BORDEAUX, par caisse de dix mille, 60 fr. le mille avec la garantie de reprise, en livrant l'année après autant de boutures qu'il y a eu de marquants. — Sans garantie, 50 fr. — Les demandes inférieures à 50 fr. ne sont pas acceptées.

Franco, rendu en gare et d'emballage.

AU GASPILLAGE

Le Gaspillage, grand déballage de Lingerie, vient de transférer son Magasin Place du Marché, maison de M^{me} RELHÉ.

Se fixant définitivement à Cahors, le Gaspillage a reçu une masse de marchandises, parmi lesquelles se trouvent des articles nouveaux, tels que : Gants, Fichus, Manteaux, Foulards, Robans, Velours, etc., etc.

IL DÉFIE TOUTE CONCURRENCE.

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupées et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOPHE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

Le NICOCIDE est une délicieuse Pastille qui détruit l'effet nuisible de l'abus du Tabac et parfume l'haleine du fumeur. Se trouve dans tous les Bureaux de Tabac. L'inventeur, Chimiste, Membre de plusieurs Sociétés savantes, expédie 2 boîtes en 1 timbre. — Adresse : Capmartin, à Bayle Girard.

VENTE A CREDIT D'OBILIG. DU CREDIT FONCIER PARAISSANT LE 10 ET 20 DE CHAQUE MOIS

12 Tirages de 100 000 fr. Le 1^{er} paiement donne droit aux tirages. Note explicative envoyée franco sur demande. Caisse de l'Épargne, 17, B^{is} Rochechouart, Paris.

A TOUS CEUX QUI ECRIVENT!! Moyennant 2 fr. en bon de poste adressé à M. Demouy, 2, rue Jarente, à Paris, on reçoit franco 2 doses poudre pour Encre noire ou violette, chacune donnant 1 litre d'encre au moins égale, si ce n'est supérieure à celle vendue partout 1 fr. 30 et 2 fr. le litre. — L'essayer, c'est l'adopter.

RECOUVREMENTS SANS FRAIS ET A BREF DELAI M. Prevost, 142, rue St-Antoine, PARIS, se charge de tous Recouvrements et Contentieux, sans recours contre ses clients, moyennant 8 0/0 d'honoraires sur toutes les sommes touchées. Renseignements de toutes natures. Représentation aux Assemblées de Créanciers, etc., etc.

PLUS DE MAUX DE DENTS! L'ELIXIR DENTIFRICE RR. PP. BÉNÉDICTIONS de LA BAYE de SOULAC (Gironde) 2 Médailles d'Or, Bruxelles 1880, les plus hautes récompenses. INVENTÉ EN 1873 PAR LA PHARMACIE BOURSAUD EN LAN. Pharmacie 1873, Poudre, bble. 1 fr. 25. Parle, bble. 2 fr. 50. Se trouve à Cahors chez M. BIEL, tout pharmacien.

GUÉRISON CERTAINE & RADICALE de toutes les Affections de la Peau, des Plaies et Vices variétés, qui sont souvent considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. Ce traitement ne dérange nullement le travail, il est à la portée des plus petites bourses, et dès le 2^{ème} jour il produit une amélioration très sensible. S'ad. à A. LENORMAND, Médecin, Pl^{us} à Tournan (Seine-et-Marne) Traitement par correspondance.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS. Lauréat de l'Académie Nationale CHIRURGIEN-DENTISTE Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, no 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8. Faubourg Leclerc, no 46, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

A LOUER

Présentement UN APPARTEMENT DE SIX PIÈCES AUX TILLEULS, Rue du Lycée, 27. Le Propriétaire-Gérant A Layton.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

CATALOGUE DE PLANTS AMÉRICAINS

Cultivés à Lamadeleine, près Cahors



DIPLOME de l'Académie Nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale.

Adresser les demandes : à M. BRU, prop^{riétaire}, à Lamadeleine, ou à M. LACASSAGNE, Hôtel du Palais-National, à Cahors (Lot).

CÉPAGES RECOMMANDÉS	BOUTURES le 100		RACINES le 100	
	2 ^e Choix	1 ^{er} Choix	2 ^e Choix	1 ^{er} Choix
Jacquez.....	5 ^f	7 ^f	25 ^f	30 ^f
Herbemont.....	5	7	25	30
Cunningham.....	4	6	12	19
York's-Madeira.....	6	8	20	25
PORTE-GREFFE				
Riparia, petit bois.....	5 ^f	8 ^f	15 ^f	18 ^f
Riparia, gros bois.....	»	10	»	20
Solonis.....	5	8	18	20

Nota. — Mes Cépages sont jolis et bien aoûtés. Les boutures ont de 45 à 50 centimètres de long. — Je garantis l'authenticité de mes Cépages.

Les personnes qui désireront le Catalogue explicatif sur les qualités des divers Cépages, peuvent le demander à M. BRU, ou à M. LACASSAGNE.

MACHINES A COUDRE De la Maison BARIQUAND et Fils CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.) Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement. Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

On demande à louer avec long bail UNE MAISON Avec grand rez-de-chaussée, disposée pour magasin, située à proximité du marché et de préférence sur les boulevards, de la rue Fédon à celle de la Liberté. Ecrire immédiatement en donnant renseignements sur local et situation. Prendre l'adresse au bureau du Journal.

VIGNES AMÉRICAINES

Boutures et racinés de toutes les variétés Provenant des Propriétés de MM. MIGNIONAC et AMADOU PROPRIÉTAIRES A MONTBAZIN (Hérault) S'adresser à M. COMBES, propriétaire, allées Fénelon, à Cahors.